

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



85/37

Déclaration relative à
l'Afrique du Sud par
le Très honorable Joe Clark,
secrétaire d'Etat aux
Affaires extérieures

Baie Comeau

Le 6 juillet 1985

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

JUL 11 1985

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

La politique canadienne touchant le respect des droits de la personne en Afrique du Sud reflète une tradition de participation et de préoccupation toutes particulières qui remonte au début des années 60. De retour d'une réunion à Londres qui s'était soldée par le départ de l'Afrique du Sud du Commonwealth, en 1961, John Diefenbaker déclarait à la Chambre:

"De mon côté, j'ai soutenu que nous rendre sans condition à la demande de l'Afrique du Sud, c'était faire croire que nous approuvions, ou du moins que nous pardonnions, des mesures raciales qui répugnent à l'ensemble des Canadiens et que ceux-ci ont en horreur et condamnent."

Les Canadiens savent qu'aucun pays n'est sans blâme en ce qui a trait aux questions de race et de couleur. Nous ne devons pas adopter une position vindicative ou suffisante: nous devons continuellement déplorer le préjugé.

Il y a des violations flagrantes des droits de la personne dans d'autres pays: le Canada s'est élevé contre ces violations en termes clairs et énergiques. Nous ne pouvons, (dans un pays avec lequel nous avons autrefois des relations étroites) ignorer une situation où les principes de l'égalité et de la justice sont bafoués de façon si éhontée. L'Afrique du Sud est le seul pays qui continue à poursuivre une politique officielle et avouée de séparation et de discrimination fondées sur la race et la couleur.

Les changements fondamentaux que nous attendions en Afrique du Sud depuis les vingt-cinq dernières années ne se sont pas réalisés. Les incidents tragiques se succèdent: près de 400 Sud-Africains ont perdu la vie l'an dernier, ce qui montre une frustration de plus en plus grande devant l'exclusion et le rejet. Dans ces circonstances, la persistance - et même l'énormité - du racisme institutionnalisé ne peut qu'élargir le fossé qui sépare nos deux pays.

Nous le regrettons. Mais le moment est venu d'apporter un changement fondamental - de répudier l'apartheid en tant que concept et en tant que politique.

Dans ce contexte, nous croyons qu'un changement d'orientation est possible en Afrique du Sud ainsi que dans les relations de l'Afrique du Sud avec les autres pays. Bien que la chose puisse sembler inquiétante à certains, il est sûrement mieux d'abandonner le conflit et de collaborer avec tous les Sud-Africains que de maintenir la situation actuelle. Si le gouvernement de l'Afrique du Sud continue à agir de façon timide et craintive à chaque étape, et s'il continue à réprimer l'opposition non violente, même les plus modérés pourraient perdre patience et être poussés à la violence. Il vaudrait beaucoup mieux permettre à tous les Sud-Africains de participer pleinement et dès maintenant aux affaires de leur pays. Il vaudrait beaucoup mieux reconstruire les liens avec les autres pays. C'est ce que nous espérons voir.

Étant donné la persistance de la violence imposée par l'apartheid en Afrique du Sud et les attaques répétées menées contre des États voisins, nous devons toutefois faire connaître clairement notre position. Le Canada ne peut tolérer une situation qui entraîne le maintien de la répression en Afrique du Sud, et la conduite de raids illégaux à l'extérieur de ses frontières - contre des pays qui sont nos amis et nos partenaires au sein du Commonwealth. On note au Canada - et ailleurs - une répugnance de plus en plus grande devant les injustices de l'apartheid. Nous ne pouvons accepter que la majorité des Sud-Africains restent privés de leur dignité et de leurs droits fondamentaux, qu'ils soient exclus de la vie sociale, harcelés par la police, arbitrairement détenus, privés de leur citoyenneté, parfois séparés de leur famille et toujours privés d'une véritable participation dans les affaires de leur propre pays.

La situation dure depuis trop longtemps. Depuis bien trop longtemps lorsque l'apartheid doit être défendu à l'extérieur des frontières du pays en violant de façon flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale d'autres pays. Et les souffrances sont trop grandes. Il faut qu'elles cessent.

Voilà ce que m'ont fait savoir énergiquement nombre de Canadiens. C'est ce que j'ai compris des nombreuses lettres dans lesquelles les Canadiens m'ont exprimé leurs vues ainsi que des consultations que nous avons tenues avec des Canadiens intéressés de tous les milieux. On s'accorde à dire que le Canada doit adopter une position ferme et jouer un rôle constructif, même si cela doit entraîner certains coûts.

J'annonce aujourd'hui certaines nouvelles mesures en réaction immédiate à la situation présente. Ces mesures ne sont toutefois qu'une partie d'un processus plus vaste. J'espère que les Canadiens participeront à l'examen élargi des relations du Canada avec l'Afrique du Sud lors des audiences du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada. Ils pourront ainsi participer à l'établissement des choix, et même déterminer quel fardeau nous devrions porter.

Les autres mesures que nous présentons, comme celles qui les ont précédées, entraînent certains coûts pour tous les Canadiens, contribuables, exportateurs, investisseurs ou sportifs. Dans les circonstances, le fardeau n'est pas lourd et il est largement réparti.

Voici ces nouvelles mesures:

1. Le gouvernement a décidé de renforcer de trois façons le "Code d'éthique touchant les conditions d'emploi des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud".

- Je nommerai bientôt un administrateur indépendant et impartial pour le Code, et on s'attendra à ce que les entreprises lui soumettent copie de leurs rapports annuels publics. Il collaborera avec les entreprises et d'autres parties intéressées, s'assurera du respect du Code et me présentera un rapport annuel que je déposerai au Parlement.
- Un modèle normalisé de présentation a été conçu pour la préparation des rapports et sera remis aux entreprises opérant en Afrique du Sud.
- Étant donné qu'il s'est installé une certaine incertitude, je veux aussi mentionner clairement que toutes les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud, y compris celles qui y détiennent des participations minoritaires, sont priées de publier des rapports annuels concernant leurs opérations dans ce pays.

2. Le gouvernement resserrera son application de l'embargo des Nations Unies sur les livraisons d'armes en restreignant les exportations de matériel sensible comme les ordinateurs destinés à la police, aux forces armées ainsi qu'à d'autres ministères et organismes sud-africains veillant à l'application de l'apartheid.

3. Le gouvernement a accepté l'embargo volontaire des Nations Unies sur l'importation d'armes manufacturées en Afrique du Sud. Cette mesure a été recommandée à la fin de l'année dernière par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle sera maintenant appliquée au Canada.

Nous mettons fin, en plusieurs étapes, à un certain nombre de mesures officielles qui appuient le commerce avec l'Afrique du Sud et l'investissement dans ce pays.

4. Les conventions de double imposition Canada-Afrique du Sud seront abrogées. C'est là la quatrième mesure.

5. Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) n'offrira plus d'aide aux exportateurs canadiens pour leur permettre de s'implanter sur le marché sud-africain.

6. Les politiques d'assurance globale émises par la Société pour l'expansion des exportations en vertu de l'article 24 de cette loi cesseront également de s'appliquer à l'Afrique du Sud.

7. Le Canada a toujours respecté le boycott sportif décrété à la réunion du Commonwealth de 1977. Nous renouvelons maintenant notre appui du boycott des contacts sportifs entre athlètes représentant le Canada et l'Afrique du Sud. Afin de donner plus de clarté et plus de certitude à son application, le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur et moi-même avons convenu de lignes directrices spécifiques qui sont publiées aujourd'hui sous la forme d'un communiqué et qui seront largement distribuées aux organismes sportifs. Ces lignes directrices couvrent les contacts au Canada, en Afrique du Sud et dans les pays tiers.

8. La mesure suivante concerne spécifiquement la Namibie. Comme autre mesure volontaire prise conformément à la résolution 283 du Conseil de sécurité, qui recommandait que les pays cessent les activités commerciales liées à la Namibie et menées par des organismes gouvernementaux, le gouvernement a décidé de mettre fin à toute activité de transformation à façon de l'uranium namibien importé d'Afrique du Sud. Cette transformation a été effectuée en vertu de contrats signés entre l'Eldorado nucléaire, une société de la Couronne, et des parties en pays tiers. Les contrats existants seront honorés, mais il n'y aura aucun nouveau contrat de traitement de l'uranium namibien importé d'Afrique du Sud. Si l'Afrique du Sud établit une date pour la mise en application du plan de l'ONU visant l'indépendance de la Namibie, nous envisagerons alors d'abroger cette mesure.

9. Le Conseil de sécurité a récemment recommandé que les gouvernements interdisent la vente de kruggerands sur leur territoire. Puisque cela pourrait entraîner des problèmes avec le GATT, nous avons décidé d'en décourager la vente en portant cette résolution à l'attention de tous les Canadiens et en la transmettant aux institutions financières qui font l'échange des pièces d'or. J'aimerais souligner que la résolution du Conseil de sécurité n'a pas force obligatoire. Nous n'avons donc aucune obligation en cette matière, mais les consultations que nous avons menées nous permettent de croire que la recommandation sera respectée.

10. Étant donné que la coopération entre ministères et organismes gouvernementaux peut appuyer directement ou indirectement l'application de la politique d'apartheid, le gouvernement a décidé de surveiller de plus près les contacts entre ministères et organismes fédéraux et ministères et organismes du gouvernement sud-africain, notamment dans les domaines sensibles.

Les mesures que j'ai mentionnées renforcent notre opposition à l'apartheid. Nous introduisons également plusieurs mesures visant spécifiquement à contribuer à faciliter le changement pacifique.

11. Nous entendons nommer, à notre ambassade, en Afrique du Sud, un agent qui aura la responsabilité des affaires syndicales. Son mandat sera de suivre l'évolution rapide de la situation syndicale en Afrique du Sud, ainsi que le développement de syndicats non raciaux, et de faciliter la coopération dans le secteur du travail. Nous consulterons évidemment le CTC sur cette question.

12. Enfin, nous prévoyons accroître très sensiblement les crédits disponibles pour appuyer l'éducation et la formation des Noirs en Afrique du Sud et au Canada. Quelque 5 millions de dollars ont été mis de côté pour appuyer un programme élargi. L'Entraide universitaire mondiale du Canada et l'Institut sud-africain des relations raciales ont joué un rôle clé dans notre projet en cours, et je voudrais leur rendre hommage. Nous examinerons la meilleure façon de mettre de l'avant le programme élargi dont je viens de faire mention.

Ce sont là les mesures que j'annonce aujourd'hui. Comme je l'ai déjà mentionné, elles s'inscrivent dans le cadre d'un processus permanent.

Premièrement, nous poursuivrons notre examen de la politique à l'égard de l'Afrique du Sud, en consultation avec le comité parlementaire et avec les Canadiens intéressés qui voudront s'y présenter, et nous les invitons à le faire.

Deuxièmement, nous allons discuter avec nos amis et alliés de ces questions et des choix qui s'offrent à nous. Ces discussions et ces échanges se feront de façon suivie. La réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth en octobre sera une occasion particulièrement opportune d'examiner comment atteindre notre objectif de voir la société sud-africaine progresser pacifiquement vers la liberté et l'égalité et vivre pacifiquement avec ses voisins. Il sera peut-être alors possible de formuler certaines conclusions.

Troisièmement, les recommandations du comité parlementaire, une fois ses audiences terminées seront une autre occasion de préciser la voie à suivre et de déterminer les progrès réalisés en vue du démantèlement de l'apartheid. Voilà le processus que nous entendons suivre.

Portons notre regard vers un jour plus faste et plus serein, le jour où ces mesures pourront être abandonnées. Le jour où la tolérance et la compréhension pourront surgir des tristes séquelles de la conquête, du colonialisme et de la séparation raciale; le jour où les populations de l'Afrique du Sud pourront allier leurs efforts et se bâtir une société commune.

M. Diefenbaker déclarait qu'il y aurait toujours une lumière à la fenêtre pour l'Afrique du Sud. Ça reste vrai aujourd'hui. Nous espérons renouer nos anciens liens et en créer de nouveaux, lorsque tous les Sud-Africains seront traités sur la même base en vertu de leurs lois et de leur constitution. Les mesures que j'ai annoncées montrent l'engagement du Canada envers cet objectif.